



Béziers, le 30 octobre 2012

Raymond COUDERC
Sénateur de l'Hérault

**Intervention en séance de Raymond COUDERC,
mardi 30 octobre 2012, au sujet des nombreux cas de
techniciens de France Télécom atteints de cancers, après avoir
travaillé sur les sites de Bédarieux et de Béziers.**

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E

D
E

P
R
E
S
S
E

Monsieur Raymond COUDERC, Sénateur de l'Hérault, a interrogé Madame Dominique BERTINOTTI, Ministre chargée de la Famille, sur les nombreux cas de techniciens France Télécom atteints de cancers après avoir travaillé sur les sites de Bédarieux et de Béziers.

Rappel de la question :

Le rapport du comité d'hygiène et de sécurité de France Télécom a rendu des conclusions inquiétantes en septembre 2011. Il répertorie ainsi une cinquantaine de cas de cancers parmi les techniciens France Télécom ayant travaillé sur ces sites.

Ces salariés auraient été exposés à des rayons ionisants issus des boîtiers de raccordement qui contenaient, jusqu'en 1999, des parafoudres radioactifs sur les deux sites.

Les malades ont depuis créé une association pour faire valoir leurs droits. Certains d'entre eux essayent actuellement d'effectuer les démarches pour faire reconnaître leurs maladies en tant que maladies professionnelles ; toutefois, aux dernières nouvelles, ils se heurtent à un certain nombre de blocages.

Le Sénateur COUDERC a souhaité préciser qu'il reste aujourd'hui plusieurs dizaines de milliers de parafoudres dans des centraux situés en zone rurale qui ont une radioactivité mesurable et qui sont potentiellement dangereux d'autant qu'il semble qu'il n'y ait aucun protocole spécialement prévu pour l'élimination de ces équipements quand ils sont périmés.

Il a donc soumis à la Ministre l'idée que soit réalisée une véritable étude épidémiologique pour connaître les effets exacts de ces parafoudres sur le personnel qui a eu à les manipuler sans protection.

Il lui a finalement demandé qu'elles étaient les mesures que le Gouvernement entend prendre pour faciliter les démarches de ces personnes pour, le cas échéant, faire reconnaître ces cancers comme étant des maladies professionnelles et pour prévenir de futurs cas d'exposition.

Réponse de la Ministre chargée de la Famille :

La Ministre a indiqué que le Gouvernement a bien pris connaissance de ce dossier, en septembre dernier.

Egalement, elle a précisé que l'INSERM et l'Institut de Veille Sanitaire ont travaillé sur ce sujet depuis un an ; un courrier sur le sujet serait en cours de préparation par l'Institut de Veille Sanitaire.

Elle a également annoncé que le personnel soumis à des expositions d'agents potentiellement cancérigènes, auront droit à un suivi médical gratuit.